

Québec, le 23 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1^{er} octobre 2014, la députée de Taillon, madame Diane Lamarre, inscrivait au feuilletton une question demandant un suivi relativement aux ententes de principes négociées au cours des dernières semaines avec les fédérations de médecins.

Concernant le libellé de l'entente de principe conclue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), ainsi que le libellé de l'entente de principe conclue avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), je vous informe que la rédaction des textes progresse et les libellés reflèteront les engagements des parties négociantes qu'elles ont convenus lors de ces pourparlers.

En ce qui concerne les autres sujets qui ont été abordés lors de ces discussions, il a été question du principe de poursuivre les travaux pour certaines mesures qui étaient restées en suspens à la suite du déclenchement des élections au printemps dernier.

Enfin, aucun autre arrangement n'a été convenu avec les deux fédérations médicales.

... 2

Après la signature de l'entente sur l'étalement des augmentations de la rémunération consenties aux médecins, les discussions se poursuivront à chacune des Tables de négociation et les parties négociantes aborderont les sujets qu'elles jugent alors prioritaires dans le contexte actuel.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-04281